



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

**SECTION Petite
Enfance**

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

Tél : 01.44.70.12.80 Ligne directe : 01.44.70.12.82

Blog : www.supap-fsu.org

@ supapfsu.pe@gmail.com

Paris, le 26 novembre 2021

Compte - Rendu : Comité Technique de la DFPE 23 novembre 2021

Le Comité Technique de la DFPE est une instance d'échange entre les Organisations Syndicales représentatives et l'administration, dans le cadre du dialogue social. Les élu.es à la Petite Enfance sont également présent.es M^r Bloche ainsi que M^{me} Hervieux. Il s'agit d'une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois, ...

Création de la Direction de la Santé

Au vu des nombreux documents présentés tout au long du dialogue social au sujet du départ des services de PMI à la nouvelle Direction de la Santé, notre Organisation Syndicale dénonce le sous effectif criant des professionnel.les de terrain. Avec sur certains territoires des sous effectifs avoisinant les 70% *pour les médecins ou encore 60% *pour les puéricultrices, la question et de savoir comment la Ville De Paris peut garantir un service de qualité pour les missions de cette nouvelle Direction ?

Il s'agit pourtant d'un projet qui porte tout son sens au vu de la crise sanitaire que nous traversons. En l'absence de moyens concrets pour pourvoir l'ensemble des postes, notre Organisation Syndicale reste sceptique sur l'efficacité de cette Direction.

* La DFPE refusant de nous transmettre les effectifs (postes pourvus/ postes à pourvoir) des Territoires de PMI, malgré nos multiples demandes ces chiffres ont été recueilli sur le terrain.

Création du pôle de remplacement des responsables

La création d'un pôle de remplacement pour les responsables a été voté lors de ce CT. Si la demande vient des responsables lors de la mobilisation de 2019, les critères/modalités ne sont pas la hauteur des besoins du terrain. En effet, seulement 10 postes seront ouverts, et si un.e responsable remplaçant.e est affecté.e à une CASPE, il pourra être dérogé à cette règle en cas de besoin. Autant dire qu'avec un effectif aussi restreint, les agent.es de ce PR** se verront sillonner tout Paris. Si la prime attribuée peut sembler attrayante,

elle se fait tout de même au prix de la renonciation de formation (supérieure à 5 jours), de concours ou encore de TP !

Nous avons soulevé la question du recrutement des responsables, afin de pallier au recrutement des postes qui seront ouverts pour le PR ?

Notre organisation syndicale reconnaît la demande exprimée par les responsables, mais ne peut se contenter de la proposition de la DFPE. Ce projet demande plus de moyens pour être opérationnel.

** PR : Pôle de Remplacement

Bilan social

Le bilan social est très mitigé. Le Supap-FSU retient tout de même plusieurs points inquiétants :

- Les effectifs : malheureusement, les effectifs sont encore trop tendus pour tous les corps de métiers. Un recrutement massif dans tous les corps se fait urgent !! L'augmentation des départs et des démissions est alarmante et reflète le manque d'attractivité de nos métiers, mais aussi de nos prestations sociales.

- Les agent.es en reconversion : les mesures mises en place par la DFPE restent très insuffisantes, en effet, si l'administration se félicite des 181 agent.es qui sont en cours de reconversion, c'est tout de même 582 agent.es qui restent en attente !

- La pénibilité de nos métiers : les chiffres communiqués dans le document fourni par la DFPE traduisent pleinement la pénibilité de nos métiers, en effet, l'âge moyen d'une APS est de 41 ans contre 55 ans pour un cadre de santé. Avec 13 ans de carrière en moyenne pour les métiers de la petite enfance, il s'agit effectivement d'une carrière courte, en comparaison au secteur ouvrier (21 ans) ou du secteur administratif (20 ans). Notre organisation syndicale dénonce cette réalité et demande une véritable reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

Bilan de formation

Le bilan des formations n'est pas satisfaisant pour notre Organisation Syndicale. En effet, nos métiers sont usants et l'accès à la formation reste trop sélectif. En effet:

Le Compte Personnel de Formation (CPF) : nous demandons à la DFPE une véritable campagne d'information pour les agent.es et les responsables sur les critères pour pouvoir mobiliser son CPF.

Les formations à distance : le Supap-FSU dénonce la disparité que creuse ces formations en distanciel (absence de matériel informatique, manque de connaissances informatiques, ...). La question du lieu de ces formations a aussi été évoquée. Trop souvent dans les EAPE, les agent.es se retrouvent en salle de pause ou autre lieu de passage de l'établissement, se

qui ne permet pas un suivi de qualité (concentration, calme, ...) de la formation.

- Le Supap-FSU rappelle que la DFPE est la Direction dont les appels au SAM* pour souffrance au travail sont la plus élevés. De plus, la pénibilité de nos métiers nous abîme et l'accès à la formation est une véritable alternative.

- Nous dénonçons également l'argument attractif dont use la VDP** qu'est celui de la formation pour recruter du personnel. En effet, la réalité est qu'une fois recruté.es, l'accès à celle-ci est trop peu accessible.

- Il a été annoncé que la scolarité pour le diplôme d'infirmière sera de nouveau ouverte, pour des entrées en école en 2023 et des sorties de formation en 2026.

* SAM : Service d'Accompagnement et de Médiation

** VDP : Ville de Paris

Passage des APS en catégorie B

Ce point présenté pour avis n'a pu être abordé lors de l'instance. Il a été reporté lors d'une séance d'agenda social en date du 2 décembre 2021.

SECTION Petite Enfance

Portable : 06.29.12.02.48

Ligne directe : 01.44.70.12.82

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@ supapfsu.pe@gmail.com

